

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 659

10 mars 2015

SOMMAIRE

AMT Capital Holdings S.A.	31592	LFF Debt 1 Lux S.à.r.l.	31619
Arctic Resources Capital S.à r.l.	31591	Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	
ATIM France Property Holdings S.à r.l. ..	31608	31594
Calista Institut	31592	Medtronic Global Holdings S.C.A.	31604
Castling S.A.	31632	Milae.as7	31596
Cogesor S.A.	31586	Next Real Estate Polish Retail Finance AB	
Comexco International S.à r.l.	31586	31597
CPI Property Group	31610	Norama Fund	31592
Dynamics Films Library (DFL) S.A.	31586	OIRP Investment 8 S.à r.l.	31589
Euroinfo S.A.	31587	Orion IV European 10 S.à r.l.	31593
Euro Silang S.A.	31587	Panattoni Europe S.à r.l.	31588
Financial Realizations S.A.	31589	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	31590
Fobos-04 Investment S.A.	31632	PlanView Luxembourg S.à r.l.	31593
FR	31603	Property Bamberg/München S.à r.l.	31601
François 44	31586	Ravara S.A.	31590
Gelsomino S.A.	31587	Société Immobilière du Moulin S.A.	31590
General Cereali S.A.	31588	SREP Investments S.à r.l.	31615
Grupo DP S.A.	31589	S.Stella SA	31588
HIT Advisory S.à r.l.	31593	Sweet Life S.A.	31631
Hydrenge Financial S.A.	31588	Tasty Strategies S.A.	31619
Icon Development S.A.	31587	Textilco S.A.	31591
Jean-Marie schockweiler S.à.r.l.	31599	Total Holding S.A.	31591
J Invest S.A.	31596	Tyco Fire & Security S.à r.l.	31591
Léopold (Lux 1) S.à.r.l.	31592	Worldship S.A.	31604

Cogesor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.607.

A dater du 1^{er} janvier 2015, le contrat de domiciliation 11, rue des Tondeurs, L-9570 - WILTZ qui liait la S.à R.L. «AP Audit» et/ou son signataire ci-dessous à la société anonyme «COGESOR» a été dénoncé.

AP Audit S.à R.L.

Pierre Alcover

Réviseurs d'entreprises agréés

Référence de publication: 2015017031/11.

(150020233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Comexco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.247.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de l'associé Monsieur Marc Van Hoek. est désormais au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Marc VAN HOEK est désormais au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017033/12.

(150021307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017064/15.

(150020710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

François 44, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.744.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire de la Société en date du 23 janvier 2015:

- Le mandat de commissaire aux comptes de FIDEWA-CLAR, société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, a été révoqué avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Jessica Costa Povoá, née le 4 août 1986 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2021.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015017143/16.

(150020315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Euro Silang S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 71.213.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
EURO SILANG S.A.

Référence de publication: 2015017124/12.

(150020268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Gelsomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 107.861.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
GELSOMINO S.A.

Référence de publication: 2015017210/12.

(150020899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Icon Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.441.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 30 décembre 2014 que Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas Schaeffer, décédé.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015017298/15.

(150020156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Euroinfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 56.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015017126/15.

(150020492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

General Cereali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.373.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
GENERAL CEREALI S.A.

Référence de publication: 2015017212/12.

(150020901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

S.Stella SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.365.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017627/13.

(150020427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 171.113.

En date du 16 janvier 2015, Catherine Delsemme, gérant B de la Société, a changé d'adresse qui est désormais la suivante:

Catherine Delsemme
37 rue Glesener
L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Catherine Delsemme.

Référence de publication: 2015017533/14.

(150021215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Hydrenga Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 149.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015017277/15.

(150020581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Financial Realizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 13.525.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 31 décembre 2014 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires;
3. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 41, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015017156/17.

(150020678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

OIRP Investment 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018384/17.

(150021805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Grupo DP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.353.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29 janvier 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société GRUPO DP S.A., avec siège social à Moulin de Betzdorf, L-6832 BETZDORF.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 19 février 2015.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015017229/20.

(150021260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2015019133/12.

(150022504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Il est pris acte du changement d'adresse professionnelle de l'Administrateur suivant:

- Mr. Benoît PARMENTIER, 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 27/01/2015.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

Daphnee ROUSSIS / Benoît PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015019206/14.

(150022363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Société Immobilière du Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.607.

L'assemblée générale a décidé de révoquer avec effet immédiat, M. Giacometti Giancarlo, de son poste d'Administrateur

L'assemblée générale a décidé de révoquer avec effet immédiat, M. Giacometti Giancarlo, de son poste d'Administrateur délégué

L'assemblée générale a décidé de révoquer avec effet immédiat, M. Giacometti Piero, de son poste d'Administrateur

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée de six années à compter du 1^{er} mai 2014, M. Thierry Giacometti, résident professionnellement 10, rue de l'Avenir - L3895 Foetz au poste d'administrateur

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée de six années à compter du 1^{er} mai 2014, M. Thierry Giacometti, résident professionnellement 10, rue de l'Avenir - L3895 Foetz au poste d'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée de six années à compter du 1^{er} mai 2014 Mme Eloïse Pierre, gérante de société, résident professionnellement 10, rue de l'Avenir - L3895 Foetz au poste d'administrateur.

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée de six années à compter du 1^{er} mai 2014 Mme Bernadette Pinna Giacometti, gérante de société, résident professionnellement 58, avenue François Clément - L5612 Mondorf les Bains au poste d'administrateur.

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2014, Mme Anne Catherine Scieur, comptable, résident professionnellement 40, rue du Village -L3311 Abweiler aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Foetz, le 02 mai 2014.

Pour la société

Les associés

Référence de publication: 2015018500/28.

(150021770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Total Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.375.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 janvier 2015

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

TOTAL HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015018556/12.

(150021531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Textilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 40.730.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 23 janvier 2015

La société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.891 et domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommée en tant que dépositaire des titres au porteur émis par la société

Pour certifié sincère et conforme

TEXTILCO S.A.

Référence de publication: 2015018552/13.

(150021978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Arctic Resources Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.702,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.745.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à connaissance à qui de droit qu'une erreur s'est glissée dans la mention de la publication des comptes. (bilan enregistré sous le n° L-150021954 déposé le 03/02/2015)

En effet, il fallait lire le bilan de la société au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015018640/14.

(150022912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Tyco Fire & Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 190.154.

—
En date du 11 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Monsieur Peter Schieser, ayant pour adresse professionnelle le 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, gérant-délégué en charge de la gestion journalière de la Société avec effet au 11 décembre 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Tyco Fire & Security S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015018540/15.

(150021711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Calista Institut, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2425 Howald, 12, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 143.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015018750/11.

(150023043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 161.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015018676/14.

(150022465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 171.064.

EXTRAIT

Veillez noter que l'Associé Commandité, Norama Fund GP S.à r.l., a pris la décision de révoquer le Conseil de Surveillance composé de James Scanlon, Michelle Carvill et Aikaterini Papayfanti en date du 20 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2015017488/14.

(150020226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Léopold (Lux 1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.160.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 janvier 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2015 et ce pour une durée illimitée;

- d'accepter la démission de Jean-Michel Clinquart en leur qualité de gérants de la Société avec effet immédiat au 1^{er} février 2015.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017406/15.

(150020463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

HIT Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.895.

—
Résolution du 18 Décembre 2014

Conformément à la vente de parts sociales intervenue en date du 18 Décembre 2014 entre Vincent VILLEM d'une part avec adresse professionnelle L-1930 Luxembourg, 68 Avenue de la Liberté et Axel RUST d'autre part, avec adresse professionnelle L-1930 Luxembourg, 68 Avenue de la Liberté. Vincent VILLEM est désormais le détenteur unique des soixante mille quatre cent parts sociales de la société HIT Advisory S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015018156/14.

(150021841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Orion IV European 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 77.005,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 184.275.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Orion IV European 10 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015019066/17.

(150022248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

PlanView Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 96.804.

—
Extract of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company on January 30th, 2015

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation with immediate effect of Ms Virginia Strelen and Mr Jean-Marc Mc Lean as managers of the Company.

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect as sole manager of the Company for unlimited period:

CIAMAN SARL, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B193.323.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 janvier 2015

L'actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat de Madame Virginia Strelen et de Monsieur Jean-Marc Mc Lean en tant que gérants de la société.

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

CIAMAN SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193.323.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plan View Luxembourg Sarl

Référence de publication: 2015017552/23.

(150020125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.903.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWENTY-THIRD DAY OF DECEMBER.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Elena GUARALDI, employee in Luxembourg,

acting as special proxyholder of "Mandarin Capital Management II S.A." being General Partner (Associé Gérant Commandité) of the company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

by virtue of a circular resolution of the board of directors of "Mandarin Capital Management II S.A." adopted on 22 December 2014, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document that:

I.- The company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 178903, was incorporated on 16 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 on 11 September 2013 (the "company"), and has an entirely paid up share capital of EUR 395,366.00 (three hundred ninety-five thousand three hundred sixty-six Euro), divided into three hundred fifty-five thousand eight hundred twenty-eight (355,828) A Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, and thirty-nine thousand five hundred thirty-eight (39,538) B Shares, having a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Article 5 (five), paragraph 5 (five) to 14 (fourteen) of the Articles of Incorporation, state that:

"The Company has an authorised capital of six million six hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 6,667,000) divided into six million (6,000,000) A Shares and six hundred and sixty seven thousand (667,000) B Shares (the "Authorised Share Capital").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these articles of incorporation (the "Articles"), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares.

The term "Limited Shareholders" shall refer to the holders of the A Shares and the term "Unlimited Shareholder" shall refer to the holders of the B Shares. The term "Shareholders" shall refer collectively to the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The A Shares are reserved for subscription by Limited Shareholders qualifying as well informed investors (the "Well Informed Investors") as defined in the prospectus of the Company as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and as may be amended from time to time (the "Prospectus")."

II.- The board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A.", in its Circular Resolutions of 22 December 2014, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 5,869.00 (five thousand eight hundred sixty-nine Euro), with an aggregate share premium amounting to EUR 522,918.00 (five hundred twenty-two thousand nine hundred eighteen Euro), in order to bring it from its current amount of EUR 395,366.00 (three

hundred ninety-five thousand three hundred sixty-six Euro) to EUR 401,235.00 (four hundred one thousand two hundred thirty-five Euro) by the issue of

5,282 (five thousand two hundred eighty-two) new A Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, as well as the share premium established at EUR 99.00 (ninety-nine Euro) per A share, and

587 (five hundred eighty-seven) new B Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, vested with the same rights and advantages as the existing A and B Shares.

III.- The board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A." has admitted to the subscription of the new A and B Shares the following shareholders, without according, as the case may be, to the existing shareholders their preferential subscription rights pursuant to the above recalled stipulations of the article 5 of the Articles of Incorporation.

Nbr	Shareholders	A shares	B shares
1	Emergentinvest S.à r.l.	2,641	
2	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	1,057	
3	IMA S.p.A.	528	
4	PYX Company Limited	528	
5	SUAZ Investments Limited	528	
6	Mandarin Capital Management II S.A.		587
	TOTAL	5,282	587

IV.- The capital increase has been entirely paid up by contribution in cash of an amount of EUR 528,787.00 (five hundred twenty-eight thousand seven hundred eighty-seven Euro), i.e. the amount of EUR 5,869.00 (five thousand eight hundred sixty-nine Euro) for the share capital and the amount of EUR 522,918.00 (five hundred twenty-two thousand nine hundred eighteen Euro) for the share premium, paid to the account of the company opened with Banques et Caisse d'Epargne d'Etat in Luxembourg.

Sufficient proof of the full payment of the subscription price of the new A and B shares, as well as subscription forms has been given to the undersigned notary.

V.- As a consequence of this capital increase, the 2nd (second) paragraph of article 5 (five) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of EUR 401,235.00 (four hundred one thousand two hundred thirty-five Euro), divided into:

- three hundred sixty-one thousand one hundred ten (361,110) A Shares having a par value of one Euro (1.00 EUR) each,
- forty thousand one hundred twenty-five (40,125) B Shares, having a par value of one Euro (1.00 EUR) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted only in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read in English to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015018301/106.

(150021489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

**Milae.as7, Société Anonyme,
(anc. J Invest S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.201.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «J Invest S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 61, route de Longwy L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 942 du 5 mai 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.201 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «MILAE.AS7» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination sociale de MILAE.AS7.».

2. Acceptation de la démission de Monsieur Frédéric TONUS en tant qu'administrateur de la Société et décharge.

3. Nomination de Madame Cindy ALVES, employée privé, née à Colmar (France), le 20 juin 1983, demeurant au 16, rue des Mimosas F-68127 Sainte Croix en Plaine (France) en tant qu'administrateur de la Société et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

4. Nomination de Madame Cindy ALVES, prénommée, en tant qu'administrateur-délégué de la Société et fixation de la durée de son mandat à six (6) ans.

5. Divers.

I. Le nom des actionnaires représentés, de la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés qui resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant.

II. L'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

III. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale change la dénomination sociale de la Société en «MILAE.AS7» et modifie, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination sociale de MILAE.AS7.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Frédéric TONUS, demeurant professionnellement au 61, route de Longwy L-8080 Bertrange, en tant qu'administrateur de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer, suite à la démission du prédit administrateur, Madame Cindy ALVES, employée privé, née à Colmar (France), le 20 juin 1983, demeurant au 16, rue des Mimosas F-68127 Sainte Croix en Plaine (France) en tant qu'administrateur de la Société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Madame Cindy ALVES, prénommée, administrateur-délégué de la Société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire instrumentant, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018204/77.

(150022043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Next Real Estate Polish Retail Finance AB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.087.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December,

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of EUR 108,886 and registered under number B 158.396 with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 18 December 2014.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the notary to state that:

- Next Real Estate Polish Retail S.à r.l. is the sole shareholder of Next Real Estate Polish Retail Finance AB., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered under number B 175.087 with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on 1 December 2010 under the laws of Sweden and registered with the Bolagsverket on 6 December 2010 under number 556629-4358 (the Company);

- as a consequence of the decision of the sole shareholder of the Company to transfer the place of central administration ("administration centrale") of the Company, but not the official seat for Swedish corporate law purposes, from Sweden to Luxembourg, the articles of association of the Company were fully restated on 21 December 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 April 2013 number 791, the Company being now governed by Luxembourg and Swedish laws;

- the Company has an issued share capital of one hundred twenty-five thousand Swedish Krona (SEK 125,000,-) represented by fifty thousand (50,000) shares, having a par value of two point five Swedish Krona (SEK 2.5) each;

- the appearing party approves the Company's provisional financial statements dated 7 November 2014;

- the appearing party acknowledges that the Company has already been fully liquidated from a Swedish legal perspective;
- the appearing party has thereupon decided to dissolve the Company in accordance with Luxembourg laws with immediate effect;
- the appearing party assumes the role of liquidator of the Company;
- the appearing party, in its capacity as liquidator in Luxembourg and legal owner of all the shares of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is vested with all the assets and expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the appearing party shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation process of the Company has been closed at the date hereof from both Luxembourg and Swedish legal perspectives;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's central administration at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of one hundred twenty-five thousand Swedish Krona (SEK 125,000,-) is valued at EUR 13,182.26 (thirteen thousand one hundred eighty-two euro twenty-six cents).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et un capital social de EUR 108.886, inscrite sous le numéro B 158.396 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée ici par Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Next Real Estate Polish Retail S.à r.l. est l'associé unique de Next Real Estate Polish Retail Finance AB., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 175.087 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 1^{er} décembre 2010 en Suède et enregistrée au Bolagsverket en date du 6 décembre 2010 sous le numéro 556629-4358 (la Société);

- en conséquence de la décision de l'associé unique de la Société de transférer le lieu de l'administration centrale de la Société, mais pas le siège officiel aux fins de la loi suédoise sur les sociétés, de Suède au Luxembourg, les statuts de la Société ont été refondus suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 2013 numéro 791, la Société étant désormais régie par les lois luxembourgeoises et suédoises;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 125.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux couronnes suédoises et cinquante centimes (SEK 2,5) chacune;

- la comparante approuve les états financiers provisoires de la Société datés du 7 novembre 2014;

- la comparante reconnaît que la Société a déjà été entièrement liquidée du point de vue du droit suédois;

- la comparante a donc décidé de liquider la Société conformément au droit luxembourgeois avec effet immédiat;

- la comparante assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur au Luxembourg et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou entièrement provisionné, qu'elle est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle reprendra et assumera tout passif pouvant

éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier celles occultes ou celles connues mais impayées ainsi que celles encore inconnues jusqu'à maintenant, avant qu'il ne soit procédé à tout paiement;

- la comparante accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre démarche nécessaire au transfert de tout l'actif et/ou passif impayé (le cas échéant) de la Société;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée à date du présent acte, aussi bien d'un point de vue de droit luxembourgeois que de droit suédois;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'administration centrale de la Société au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de cent vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 125.000,-) est évalué à la somme de EUR 13.182,26 (treize mille cent quatre-vingt-deux euros vingt-six cents).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: FEYEREISEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018337/112.

(150021999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Jean-Marie schockweiler S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16A, Arelerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 194.139.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jean-Marie SCHOCKWEILER, agent principal d'assurances, né le 6 juillet 1969 à Luxembourg, demeurant à L-8550 Noerdange, 16C, Arelerstroos

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés se rapportant à son objet ou de nature à le développer et le favoriser, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle gèrera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prendra le nom de Jean-Marie SCHOCKWEILER S.à.r.l.

Art. 4. Le siège social sera établi à Noerdange (commune de Beckerich). Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingtquatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR).

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi ainsi que les présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Marie Schockweiler, prénommé, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 1. Monsieur Jean-Marie Schockweiler, prénommé.
 2. Le siège social de la Société est établi au L-8550 Noerdange, 16A, Arelerstroos.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. SCHOCKWEILER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1708. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018207/103.

(150021615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty first day of the month of December.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five Euros (EUR 29,675) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 December 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Bamberg/München S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.543 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 February 2005, number 162, page 7740, and the articles of association have been amended for the last time by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2006 published in the Mémorial dated 19 June 2006, number 1186, page 56916.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.
2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 31 January of each year and with the first time as of 31 January 2015 and consequential amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as follows:

“ **Art. 10.** The Company’s financial year runs from February 1st of each year to January 31st .

Art. 11. Each year, as of January 31st , there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SN Properties S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze euros (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.544 (l’«Associé Unique»),

représentée par Madame Antonine Sanchez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 23 décembre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l’Associé Unique de Property Bamberg/München S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (12.600 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.543 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 en vertu d’un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 février 2005, numéro 162, page 7740, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2006 en vertu d’un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 19 juin 2006, numéro 1186, page 56916.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

1. L’Associé Unique détient l’ensemble des cent vingt-six (126) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l’Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 31 janvier de chaque année et pour la première fois le 31 janvier 2015 avec modification corrélative des articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier.

Art. 11. Chaque année, au 31 janvier, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la durée de l'année sociale 2014 et de modifier les articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.300,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015017560/118.

(150020158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

FR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg E 1.526.

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signé pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2014, acte enregistré à Luxembourg AC, le 23 décembre 2014, LAC/2014/62954, aux droits de 48.000.- €, que:

- les 100 (cent) parts d'intérêts, représentatives du capital social de la FR sont détenues comme suit:

1. Jean-Louis SCHILTZ, cinquante (50) parts d'intérêts

2. François SCHILTZ, cinquante (50) parts d'intérêts:

TOTAL: cent (100) parts d'intérêts

- Mr Marc SCHILTZ démissionne de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018110/17.

(150021710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.896.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 janvier 2015.

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

WORLDSHIP S.A.

Référence de publication: 2015017832/12.

(150020604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Medtronic Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 191.129.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of January, at 10.25 pm, Luxembourg time.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

1. Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.079 (the "Limited Shareholder"), hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Medtronic Global Holdings GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.031 (the "Unlimited Shareholder", and together with the Limited Shareholder: the "Shareholders"), hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the Shareholders own all the issued and outstanding shares of Medtronic Global Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.129 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 7 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3449 of 19 November 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company;

(ii) That the Limited Shareholder is the legal and beneficial owner of three hundred ninety four million seven hundred thirty nine thousand four hundred and thirty nine (394,739,439) ordinary shares of one United States dollar (USD 1.-) each and one ordinary share of one euro (EUR 1.-) issued and outstanding of Makani II Limited, an Irish company, having its registered office at 20 Lower Hatch Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin under company number 545354 (the "Makani II Shares") and of five hundred million and ten (500,000,010) issued and outstanding shares of common stock, having a nominal value of 1 United States cent (USD 0.01) each, of Aviation US Parent, Inc., a corporation having its registered office address at 100, South Fifth Street, Suite 1075, Minneapolis, MN 55402, United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State under file number 765490700027 (the "Aviation US Shares", and together with the Makani II Shares: the "Contributed Shares");

(iii) That the Company and the Shareholders wish to increase the Company's share capital so as to raise it from its current amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) to twenty million and fifty thousand United States dollars (USD 20,050,000) subject to the payment by the Limited Shareholder to the Company of a global share premium in the amount of ninety-eight billion, five hundred sixty five million, two hundred fifty one thousand, five hundred eighty United States dollars and fifty-six Cents (USD 98,565,251,580.56) which share premium shall be allocated solely to the New Shares (as defined below) (the "Global Share Premium") and out of which an amount of two million and five thousand United States dollars (USD 2,005,000) shall be allocated to the legal reserve of the Company (the "Legal Reserve");

(iv) That the Company and the Shareholders wish to accept the Contributed Shares as payment in full for the subscription by the Limited Shareholder of twenty million (20,000,000) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each in the share capital of the Company (the “New Shares”) and the Global Share Premium as well as the allocation out of the Global Share Premium of an amount of two million five thousand United States dollars (USD 2,005,000) to the Legal Reserve as per the date and time of the present deed leaving a net share premium in the Company of ninety-eight billion, five hundred sixty three million, two hundred forty six thousand, five hundred eighty United States dollars and fifty-six Cents (USD 98,563,246,580.56) (the “Share Premium”);

(v) That the Company and the Shareholders wish to accept the Contributed Shares in consideration for the issuance of the New Shares to the Limited Shareholder only and the allocation of the Global Share Premium to such New Shares only and out of which the allocation to the Legal Reserve shall be made; and

(vi) That the Shareholders have waived any convening notice right and have therefore unanimously adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) to twenty million fifty thousand United States dollars (USD 20,050,000) by the issue of the New Shares, subject to the payment of the Global Share Premium and the allocation to be made to the Legal Reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Limited Shareholder to the Company consisting of the Contributed Shares (the “Contribution”).

Second resolution

IT IS HEREBY UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Limited Shareholder of the New Shares by a contribution in kind by the Limited Shareholder consisting of the Contributed Shares which shall also satisfy the payment by the Limited Shareholder of the Global Share Premium and the allocation to be made, out of the Global Share Premium, to the Legal Reserve. The amount of the Share Premium is also noted and unanimously approved.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholders (and the Limited Shareholder intervening also as contributor) duly represented by Maître Faruk Durusu, before named, and Maître Faruk Durusu declared to accept the subscription in the name and on behalf of the Limited Shareholder of all the New Shares, to pay the Global Share Premium and to allocate, out of the Global Share Premium, an amount of two million and five thousand United States dollars (USD 2,005,000) to the Legal Reserve as per the date and time of the present deed.

Description of the contribution

The total aggregate value of the Contributed Shares is ninety eight billion, five hundred eighty five million, two hundred fifty one thousand, five hundred eighty United States dollars and fifty six cents (USD 98,585,251,580.56).

The value of the Contributed Shares has been approved by an independent auditor's report (rapport de réviseur d'entreprises agréé) dated January 26, 2015 and issued by Ernst & Young S.A., an independent audit firm (société de réviseurs d'entreprises agréés) having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771. This report shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration. The conclusions of such report are as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least in number and nominal value to the 20,000,000 new ordinary shares with a nominal value of USD 1 each to be issued together with a global related share premium of USD 98,565,251,580.56, hence total consideration amounting to USD 98,585,251,580.56”.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l.: twenty million forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (20,049,999) ordinary shares.
- Medtronic Global Holdings GP S.à r.l.: one (1) share.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, it is hereby resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ 5.1. The Company's corporate capital is set at twenty million fifty thousand United States dollars (USD 20,050,000) represented by twenty million fifty thousand (20,050,000) ordinary shares of one United States dollar each (USD 1.-) (each a “Share” and “Shares” when plural is required).”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.35 pm, Luxembourg time.

Whereof the present notary deed was drawn up in Beringen on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, à 22.25 heures, heure du Luxembourg.

Devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 191.079 (l'«Actionnaire Commanditaire»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et

2. Medtronic Global Holdings GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 191.031 (l'«Actionnaire Commandité», et ensemble avec l'Actionnaire Commanditaire les «Actionnaires»), ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Que les Actionnaires détiennent l'ensemble des actions de la société Medtronic Global Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 191.129 (la «Société»), établie suivant acte notarié du notaire instrumentant daté du 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3449 du 19 novembre 2014. Les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis son immatriculation;

(ii) Que l'Actionnaire Commanditaire est le détenteur légal et économique de trois cent quatre vingt quatorze millions sept cent trente neuf mille quatre cent trente neuf (394.739.439) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et d'une part sociale ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR) de Makani II Limited, une société irlandaise ayant son siège social au 20 Lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande, inscrite au registre des sociétés de Dublin sous le numéro 545354 (les «Parts Sociales Makani II») ainsi que des cinq cent millions dix (500.000.010) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune, de la société Aviation US Parent, Inc., une société régie par les loi de l'Etat de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 100, South Fifth Street, Suite 1075, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Minnesota sous le numéro 765490700027 (les «Parts Sociales Aviation US» ci-après désignées avec les Parts Sociales Makani II comme: les «Parts»);

(iii) Que la Société et les Actionnaires souhaitent augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (50.000 USD) à vingt millions cinquante mille dollars américains (20.050.000 USD), soumis au paiement par l'Actionnaire Commanditaire à la Société d'une prime d'émission globale d'un montant de quatre vingt dix-huit milliards cinq cent soixante cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cent quatre

vingt dollars américains et cinquante six cents (98.565.251.580,56 USD) (la «Prime d'Emission Globale»), devant être uniquement allouée aux Nouvelles Parts Sociales (telles que définies ci-après), duquel un montant de deux millions et cinq mille dollars américains (2.005.000 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société (la «Réserve Légale»);

(iv) Que la Société et les Actionnaires consentent à accepter les Parts à titre de paiement total pour la souscription par l'Actionnaire Commanditaire des vingt millions (20.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts») et de la Prime d'Emission Globale ainsi que l'allocation d'un montant de deux millions cinq mille dollars américains (2.005.000 USD) de cette Prime d'Emission Globale à la Réserve Légale au jour et heure du présent acte, laissant une prime d'émission nette de quatre vingt dix-huit milliards cinq cent soixante trois millions deux cent quarante six mille cinq cent quatre vingt dollars américains et cinquante six cents (98.563.246.580,56 USD) (la «Prime d'Emission») au sein de la Société;

(v) Que la Société consent à accepter les Parts en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts au seul Actionnaire Commanditaire et de la Prime d'Emission Globale uniquement liée aux Nouvelles Parts, à partir de laquelle l'affectation à la Réserve Légale devra être effectuée; et

(vi) Que les Actionnaires ont renoncé à leur droit de convocation préalable et ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de vingt millions de dollars américains (20.000.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (50.000 USD) à vingt millions cinquante mille dollars américains (20.050.000 USD) par l'émission des Nouvelles Parts, sous condition du paiement de la Prime d'Emission Globale et de l'affectation à la Réserve Légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Actionnaire Commanditaire à la Société consistant dans les Parts (l'«Apport»).

Deuxième résolution

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE d'accepter la souscription et le paiement total par l'Actionnaire Commanditaire des Nouvelles Parts au moyen d'un apport en nature consistant dans les Parts, lequel devra aussi satisfaire au paiement par l'Actionnaire Commanditaire de la Prime d'Emission Globale à partir de laquelle l'affectation à la Réserve Légale devra être effectuée. Le montant de la Prime d'Emission est acté et unanimement approuvé.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite les Actionnaires (dont l'Actionnaire Commanditaire intervenant en tant qu'apporteur), ici représentés par Maître Faruk Durusu, précité, qui déclare accepter la souscription, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Commanditaire à toutes les Nouvelles Parts, de verser la Prime d'Emission Globale et d'affecter un montant de deux millions cinq mille dollars américains (2.005.000 USD) de cette Prime d'Emission Globale à la Réserve Légale en date et heure du présent acte.

Description de l'Apport

La valeur d'ensemble totale des Parts s'élève à quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent quatre vingt-cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt dollars américains et cinquante six cents (98.585.251.580,56.- USD).

La valeur de l'Apport a été confirmée au moyen d'un rapport de réviseur d'entreprises agréé daté du 26 janvier 2015 et émis par Ernst & Young S.A., société de réviseurs d'entreprises agréés ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-duché de Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771. Le rapport de réviseur d'entreprise agréé restera annexé au présent acte notarié pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement. Les conclusions du rapport de réviseur d'entreprises sont les suivantes:

«Au vu du travail réalisé tel que décrit ci-dessus, aucun élément ne nous permet de croire que la valeur de l'apport ne correspond pas, au moins en ce qui concerne les chiffres et la valeur nominale, aux 20.000.000 de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune, devant être émises ensemble avec une prime d'émission globale de 98.565.251.580,56 dollars américains, et donc la contrepartie totale s'élevant à 98.585.251.580,56 dollars américains».

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en nature ayant été pleinement accompli, les actions de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l.: vingt millions quarante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf (20.049.999) actions.
- Medtronic Global Holdings GP S.à r.l.: une (1) action.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en nature ayant été pleinement accompli, il est décidé de modifier l'article 5.1 de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions cinquante mille dollars américains (20.050.000 USD) représenté par vingt millions cinquante mille (20.050.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (ci-après l'«Action» ou les «Actions» lorsque le pluriel est requis)».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22.35 heures, heure du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1949. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Y. THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018288/228.

(150021640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

ATIM France Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 74.530,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.774.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATIM Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of under number B136776, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy signed under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ATIM France Property Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B136774, hereafter called "the Company", incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated February 27th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 803 of 2 April 2008, whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated December 13th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 427 of 21 February 2013.

- The corporate capital is presently set at seventy-four thousand five hundred thirty euro (EUR 74.530), divided into seventy-four thousand five hundred thirty (74.530) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, declares that the activity of the Company has ceased;

- That the here represented sole shareholder appoints Fabrice Coste, born on April 1st, 1973 in Liège, Belgium, residing at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently known or unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Wioletta Klopocka, employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l., born on January 5th, 1976 in Gdansk, Poland, residing professionally at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

- Wioletta Klopocka, prenamed, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Upon these facts the notary stated that the company ATIM France Property Holdings S.à r.l." was dissolved.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing party, said mandatories signed with Us the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Grosherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

ATIM Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet und existierend gemäss des luxemburgischen Gesetzes, mit Sitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister der lokalen Handelskammer von Luxembourg unter der Nummer B136776,

hier vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, gemäss einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist die alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ATIM France Property Holdings S.à r.l.", R.C.S. Luxemburg B136774, nachfolgend "die Gesellschaft" genannt, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 27. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 803 vom 2. April 2008, deren Satzung letztmals abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13 Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 427 vom 21. Februar 2013.

- Das Gesellschaftskapital ist augenblicklich festgesetzt auf vierundsiebzigttausend fünfhundertdreißig Euro (74.530 EUR) eingeteilt in vierundsiebzigttausend fünfhundertdreißig (74.530) Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (1 EUR) je Anteil, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Andurch erklärt die Komparentin die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der Komparent ernennt Fabrice Coste, geboren am 1. April 1973 in Lüttich, Belgien. beruflich wohnhaft in 37A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Liquidator der Gesellschaft und in seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht Fabrice Coste den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist; desweiteren erklärt der Komparent sämtliche Aktiva zu übernehmen und erklärt, dass er für eventuell derzeit bekannte und nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen. Der Liquidationsbericht wird dieser Urkunde beigefügt bleiben.

- Die vorstehenden Erklärungen wurden direkt von dem Liquidationsprüfer Wioletta Klopocka, Mitarbeiterin der Invesco Real Estate Management S.à r.l., geboren am 5. Januar 1976 in Gdansk, Polen, beruflich wohnhaft in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, überprüft, gemäß Bericht welcher gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

- Die Komparentin erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg aufbewahrt.

- Wioletta Klopocka, vorgenannt, ist ermächtigt im Namen von und für die alleinige Anteilsinhaberin alle Steuererklärungen, Mitteilungen an das Handelsregister und sämtliche anderen zum Zweck des Abschlusses der Liquidation notwendigen oder dienlichen Dokumente registrieren zu lassen.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ATIM France Property Holdings S.à r.l." festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Bevollmächtigten der Komparentin, haben dierselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. LAC/2014/62861. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015017922/111.

(150021933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

CPI Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of January.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Martin N ME EK, residing professionally in Prague, Czech Republic, acting as authorised delegate of the board of directors of CPI PROPERTY GROUP pursuant to the resolutions of the board of directors of 17 December 2014 (an extract of which is attached to the Issue Decision referenced below) (the "Delegate"),

represented by Mr. Jan MERCKX, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to the decision of the Delegate of the board of directors of the Company dated 18 December 2014 (the "Issue Decision") (a copy of which, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities).

The Delegate, represented as aforesaid, declared and required the notary to record that:

1) The company CPI PROPERTY GROUP, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 102.254 (the "Company") has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1056 on 21 October 2004, page 50649.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 2 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2983 on 17 October 2014, page 143157.

2) The corporate capital of the Company is fixed EUR 298,678,135.-, represented by 2,986,781,350 shares having a par value of EUR 0.10.

Pursuant to article 5.2 of the Articles, in addition to the issued and subscribed corporate capital of EUR 298,678,135.-, the Company had also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at EUR 393,404,255.40 (the "Authorised Capital").

The Company's board of directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the Company's board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues. For the avoidance doubt, any increase of the share capital or equity of the Company, as well as any issue of bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares decided by the Company's board of directors prior to 28 August 2014 under the former authorised share capital of the Company but not realized, converted or exercised at this date remains validly approved and can be realized, issued, converted or exercised under this new Authorised Capital.

Such authorisation conferred to the board of directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 28 August 2014 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Company's board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 28 August 2014.

The new shares and the instruments to be issued in accordance with the above provisions may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The new shares to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the accounting par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their accounting par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Company's board of directors is specially authorised to issue such new shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares and instruments.

The Company's board of directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Company's board of directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles. The Company's board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Company's board of directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles.

3) By resolutions dated 17 December 2014 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company (i) approved the increase of the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights by cancelling their preferential subscription rights, pursuant to article 5.2 of the Articles, by a total amount of EUR 31,698,695.-, in order to raise it from its current amount of EUR 298,678,135.- to EUR 330,376,830.- by creating and issuing 316,986,950 new ordinary shares (the "New Shares" and each a "New Share") having a par value of EUR 0.10 (the "Par Value") each, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share (the "Issue Price"), the difference between the Par Value and the Issue Price being allocated to the share premium account of the Company and representing a global amount of EUR 148,983,866.95 (the "Capital Increase"), each of such New Shares to be subscribed by Whislow Equities Ltd., a Business Company incorporated in the British Virgin Islands, registered under number 1575760 and having its registered seat at Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Subscriber"), and paid up through a contribution in kind consisting in a receivable as described in a report issued on 18 December 2014 by H.R.T RÉVISION S.A., a réviseur d'entreprises agréé, in compliance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Report") that the Subscriber holds against CPI Finance Netherlands B.V., having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands and registered under number 34275928 (the "Contribution"), being evaluated at EUR 148,983,866.95 in aggregate and (ii) authorised and empowered inter alia the Delegate, acting individually and with full power of substitution, to implement the Capital Increase under the Authorised Capital (as it may be amended from time to time) in favour of the Subscriber, as soon as practicable after the receipt of the Report related to the Capital Increase and the signature of the contribution agreement related to the Capital Increase with the Subscriber, being understood however that the Capital Increase shall only be effective as of the date of the Issue Decision.

4) After the execution of the contribution agreement between the Subscriber and the Company on 18 December 2014 and receipt of the Report in relation to the Capital Increase, pursuant to the Issue Decision and in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorised Capital, with effective date as of 18 December 2014, by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders in respect of the New Shares, by an amount of EUR 31,698,695.- from its current amount of EUR 298,678,135.- to EUR 330,376,830.-, through the creation and issuance of 316,986,950 New Shares, with a Par Value of EUR 0.10 each, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share, fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of EUR 117,285,171.50 for all the New Shares issued.

Such New Shares were subscribed and fully paid up, together with a related share premium in an amount of EUR 117,285,171.50, by the Subscriber through a contribution in kind valued at EUR 148,983,866.95 in aggregate, consisting in the contribution to the Company of the Contribution. Such contribution in kind for the payment of the New Shares has been subject of the Report, a copy of which has been presented to the notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The conclusion of the Report in relation to the contribution in kind of the Contribution for the payment of the New Shares states that:

"Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of 231 Bonds_A, 79 Bonds_B, 16 Bonds_C including undue coupons and unpaid interests and undue coupons and unpaid interest of the 248 Bonds_A not contributed, issued by CPI FIN, and of the Loan Astrobunus against CPI FIN, valued in total at CZK 4,115,828,308.33 and representing an equivalent of EUR 148,983,866.95 using the exchange rate of CZK/EUR of 27.626, effective as of the issuance of this report, does not correspond at least to 316,986,950 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 117,285,171.50."

The aggregate contribution of EUR 148,983,866.95 was allocated as follows: EUR 31,698,695.- was allocated to the share capital of the Company and EUR 117,285,171.50 was allocated to the share premium account of the Company.

5) As a consequence of the Capital Increase and the issue of the New Shares on 18 December 2014, the subscribed share capital of the Company amounts as of 18 December 2014 to EUR 330,376,830.-, divided into 3,303,768,300 shares having a Par Value of EUR 0.10.

Therefore, the first sentence of article 5, paragraph 5.1 of the Articles of the Company is amended accordingly and shall now read as follows:

" **5.1. Issued Share Capital.** The corporate capital is fixed at three hundred and thirty million three hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty euros (EUR 330,376,830.-), represented by three billion three hundred and three million seven hundred and sixty-eight thousand three hundred (3,303,768,300) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10)."

Furthermore, consequently to the Capital Increase within the framework of the Authorised Capital, the amount of the Authorised Capital as set out in the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 361,705,560.40 so that the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles is amended accordingly and shall now read as follows:

" **5.2. Authorised Capital.** In addition to the issued and subscribed corporate capital of three hundred and thirty million three hundred and seventy-six thousand eight hundred and thirty euros (EUR 330,376,830.-), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at three hundred and sixty-one million seven hundred and five thousand five hundred and sixty euros and forty eurocents (EUR 361,705,560.40) (the "Authorised Capital")."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize janvier.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire à Mondorf-les-Bains, GrandDuché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Martin N ME EK, résident professionnellement à Prague, République Tchèque, agissant en qualité de délégué autorisé du conseil d'administration de CPI PROPERTY GROUP en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 17 décembre 2014 (un extrait de ces résolutions étant annexé à la Décision d'Emettre mentionnée ci-dessous) (le "Délégué"),

représenté par Monsieur Jan MERCKX, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de la décision du Délégué du conseil d'administration de la Société en date du 18 décembre 2014 (la "Décision d'Emettre") (une copie de laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Le Délégué, représenté tel que susmentionné, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1) La société CPI PROPERTY GROUP, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.254 (la "Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 21 octobre 2004, page 50649.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2983 du 17 octobre 2014, page 143157.

2) Le capital social de la Société est fixé à 298.678.135,- EUR représenté par 2.986.781.350 actions ayant une valeur nominale de 0,10 EUR.

En vertu de l'article 5.2 des Statuts, en plus du capital émis et souscrit de la Société de 298.678.135,- EUR, la Société disposait également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à 393.404.255,40 EUR (le "Capital Autorisé").

Le conseil d'administration de la Société est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission d'actions nouvelles étant entendu que le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles et d'émettre des actions nouvelles suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessous, les actions nouvelles au titre de la conversion ou de l'exercice de ces instruments peuvent être émises après expiration de ladite période et (b) que le conseil d'administration de la Société soit autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions. A toutes fins utiles, toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société, ainsi que toute émission d'obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles décidées par le conseil d'administration avant le 28 août 2014 dans le cadre de l'ancien capital autorisé de la Société mais non réalisées, converties ou exercées à cette date demeurent valablement approuvées et peuvent être réalisées, émises, converties ou exercées en vertu de ce nouveau Capital Autorisé.

Cette autorisation conférée au conseil d'administration de la Société prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le conseil d'administration de la Société peut procéder à une augmentation de capital ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014.

Les actions nouvelles et les instruments devant être émis conformément aux dispositions ci-dessus peuvent être libérées par apport en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non répartis, y compris dans les trois derniers cas au bénéfice de nouveaux actionnaires. Les actions nouvelles à émettre conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur au pair comptable et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces actions nouvellement émises excède leur pair comptable, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts sans réserver (c'est à dire en annulant ou en limitant) aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions (mentionnées dans l'article 5 des Statuts) et, si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (mentionnés dans l'article 5 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de ces instruments, incluant notamment leur souscription, leur émission et leur paiement.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social autorisé et émis suivant toute augmentation au titre de l'article 5 des Statuts. Le conseil d'administration de la Société est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre, le conseil d'administration de la Société peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou instruments et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de modifier l'article 5 des Statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social autorisé et émis suivant toute augmentation conformément à l'article 5 des Statuts.

3) Par des résolutions prises en date du 17 décembre 2014 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société (i) a approuvé l'augmentation du capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existants leurs droits préférentiels de souscription en leur supprimant leurs droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 5.2 des Statuts, pour un montant total de 31.698.695,- EUR, afin de l'élever de son montant actuel de 298.678.135,- EUR à 330.376.830,- EUR, par la création et l'émission de 316.986.950 nouvelles actions ordinaires (les "Nouvelles Actions" et chacune une "Nouvelle Action") ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (la "Valeur Nominale") chacune, au prix d'émission de 0,47 EUR par Nouvelle Action (le "Prix d'Emission"), la différence entre la Valeur Nominale et le Prix d'Emission étant alloué au compte de prime d'émission de la Société et représentant un montant global de 148.983.866,95 EUR (l'"Augmentation de Capital"), chacune de ces Nouvelles Actions devant être souscrites par Whislow Equities Ltd., une Business Company constituée aux îles Vierges britanniques, immatriculée sous le numéro 1575760 at ayant son siège social à l'Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques (le "Souscripteur"), et entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite dans un rapport émis le 18 décembre 2014 par H.R.T. REVISION S.A., un réviseur d'entreprises agréé, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant (le "Rapport") que le Souscripteur détient vers CPI Finance Netherlands B.V., ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 34275928 (la "Contribution"), étant évalué à 148.983.866,95 EUR dans sa globalité et (ii) a autorisé et donné pouvoir à, entre autre, le Délégué, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, de réaliser l'Augmentation de Capital sous le Capital Autorisé (comme modifié de temps en temps) en faveur du Souscripteur, dès que possible après la réception du Rapport relatif à l'Augmentation de Capital et la signature du contrat de contribution relatif à l'Augmentation de Capital avec le Souscripteur, étant cependant entendu que l'Augmentation de Capital sera seulement effective à la date de la Décision d'Emettre.

4) Après l'exécution du contrat de contribution entre le Souscripteur et la Société en date du 18 décembre 2014 et la réception du Rapport relatif à l'Augmentation de Capital, conformément à la Décision d'Emettre et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec effet au 18 décembre 2014, en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants relatifs aux Nouvelles Actions, par un montant de 31.698.695,-EUR, de son montant actuel de 298.678.135,- EUR à 330.376.830,- EUR, par la création et l'émission de 316.986.950 Nouvelles Actions, ayant une Valeur Nominale de 0,10 EUR chacune, à un prix d'émission de 0,47 EUR par Nouvelle Action, entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de 117.285.171,50 EUR pour tous les Nouvelles Actions.

De telles Nouvelles Actions ont intégralement été souscrites et libérées, ensemble avec la prime d'émission y apparente d'un montant de 117.285.171,50 EUR, par le Souscripteur par un apport en nature évalué à 148.983.866,95 dans sa globalité, consistant à l'apport à la Société de la Contribution. Cet apport en nature pour le paiement des Nouvelles Actions a été sujet du Rapport, une copie duquel a été présentée au notaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement. La conclusion du Rapport concernant l'apport en nature de la Contribution pour le paiement des Nouvelles Actions précise que:

"Based on our procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of 231 Bonds_A, 79 Bonds_B, 16 Bonds_C including undue coupons and unpaid interests and undue coupons and unpaid interest of the 248 Bonds_A not contributed, issued by CPI FIN, and of the Loan Astrobunus against CPI FIN, valued in total at CZK 4,115,828,308.33 and representing an equivalent of EUR 148,983,866.95 using the exchange rate of CZK/EUR of 27.626, effective as of the issuance of this report, does not correspond at least to 316,986,950 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 117,285,171.50."

La contribution globale de 148.983.866,95 EUR a été allouée comme suit: 31.698.695,- EUR ont été alloués au capital social de la Société et 117.285.171,50 EUR ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

5) En conséquence de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Actions le 18 décembre 2014, le capital social souscrit de la Société s'élève dès le 18 décembre 2014 à 330.376.830,- EUR, divisé en 3.303.768.300 actions ayant une Valeur Nominale de 0,10 EUR.

Ainsi la première phrase de l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société est modifiée en conséquence, et se lira dorénavant comme suit:

" **5.1. Capital Social Émis.** Le capital social est fixé à trois cent trente millions trois cent soixante-seize mille huit cent trente euros (330.376.830,- EUR) représenté par trois milliards trois cent trois millions sept cent soixante-huit mille trois cent (3.303.768.300) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR)."

En outre, en conséquence de l'Augmentation de Capital dans le cadre du Capital Autorisé, le montant du Capital Autorisé tel qu'indiqué dans la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts de la Société a été réduit à 361.705.560,40 EUR de telle sorte que la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts est modifiée en conséquence et se lira dorénavant comme suit:

" **5.2. Capital autorisé.** En plus du capital émis et souscrit de la Société de trois cent trente millions trois cent soixante-seize mille huit cent trente euros (330.376.830,- EUR), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à trois cent soixante-et-un millions sept cent cinq mille cinq cent soixante euros et quarante centimes d'euros (361.705.560,40) (le "Capital Autorisé")."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Merckx, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015018783/290.

(150023029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

SREP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.296.250,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.256.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SREP Holdings Limited, a private company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office located at Quadrant House, Floor 6, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 09193474 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of SREP Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177.256, incorporated by a deed enacted by notary Maître Martine SCHAEFFER, on 29 April 2013, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1565 on 2 July 2013 (the "Company"). The articles of asso-

ciation of the Company have been amended for the last time on 16 September 2014 by a deed enacted by notary Maître HENRI HELLINCKX published in the Luxembourg official gazette number 3239 on 4 November 2014.

II.- That the 100 (one hundred) shares each with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 16,283,750 (sixteen million two hundred eighty-three thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 16,296,250 (sixteen million two hundred ninety-six thousand two hundred fifty Euros) by the issuance of 130,270 (one hundred thirty thousand two hundred seventy) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros), subject to the payment of a share premium in an amount of EUR 146,554,413.56 (one hundred forty-six million five hundred fifty-four thousand four hundred thirteen Euros fifty-six cents);

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 16,283,750 (sixteen million two hundred eighty-three thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 16,296,250 (sixteen million two hundred ninety-six thousand two hundred fifty Euros) by the issuance of 130,270 (one hundred thirty thousand two hundred seventy) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 146,554,413.56 (one hundred forty-six million five hundred fifty-four thousand four hundred thirteen Euros fifty-six cents) (the "Global Share Premium"), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and to pay them up entirely by the Contribution.

Valuation

The valuation of the Contribution of EUR 162,838,163.56 (one hundred sixty-two million eight hundred thirty-eight thousand one hundred sixty-three Euros fifty-six cents) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 27 November 2014, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

SREP Holdings Limited: 130,370 (one hundred thirty thousand three hundred seventy) shares each with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros).

The notary acknowledges that all the 130,370 (one hundred thirty thousand three hundred seventy) shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at EUR 16,296,250 (sixteen million two hundred ninety-six thousand two hundred fifty Euros), divided into 130,370 (one hundred thirty thousand three hundred seventy) shares of one hundred twenty-five Euros (125 EUR) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

A comparu:

SREP Holdings Limited, une private company limited by shares constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis à 4 Thomas More Square, bâtiment Quadrant House, étage 6, GB- E1W 1YW Londres et enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 09193474 ("Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, établie professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de SREP Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.256, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, le 29 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 le 2 juillet 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2014, selon un acte notarié passé par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3239 le 4 novembre 2014.

II.- Que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 16.283.750 EUR (seize million deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 16.296.250 EUR (seize million deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 130.270 (cent trente mille deux cent soixante-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 146.554.413,56 EUR (cent quarante-six million cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent treize Euros cinquante-six centimes);
3. Souscription et paiement par SREP Holdings Limited des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 16.283.750 EUR (seize million deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 16.296.250 EUR (seize million deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 130.270 (cent trente mille deux cent soixante-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 146.554.413,56 EUR (cent quarante-six million cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent treize Euros cinquante-six centimes) (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être payée par un apport en nature consistant en certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société (l'"Apport").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 162.838.163,56 EUR (cent soixante-deux million huit cent trente-huit mille cent soixante-trois Euros cinquante-six centimes) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 27 novembre 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

SREP Holdings Limited: 130.370 (cent trente mille trois cent soixante-dix) parts sociales avec une valeur nominale de 125 EUR (cent-vingt-cinq Euros) chacune.

Le notaire acte que toutes les 130.370 (cent trente mille trois cent soixante-dix) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 16.296.250 EUR (seize million deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros) représenté par 130.370 (cent trente mille trois cent soixante-dix) parts sociales de 125 Euros (cent-vingt-cinq EUR) chacune.”

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015018509/182.

(150021348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Tasty Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.985.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015017733/12.

(150021171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

LFF Debt 1 Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 194.151.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LFF Debt Strategies S.C.S, S.I.F", a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) established as a common limited partnership (société en commandite simple) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 192599,

here represented by Mr Frédéric Pelé, Avocat, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2014,

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it hereby declares to organise and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LFF Debt 1 Lux S.à r.l." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. The objects of the Company are:

1. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

5. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

6. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

7. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

8. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

9. to do all or any of the things provided here above in this Article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

10. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not perform any activity which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, each fully paid-up.

The shares will only be issued in registered form and will be recorded in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in for each such share, and the transfer of shares as well as the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the share capital have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transferred by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer, or in the circumstances envisaged by article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"); (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned by this shareholder. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespectively of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three (3) managers and divided into two categories of managers, respectively denominated "Category A Manager(s)" and "Category B Manager(s)". Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any Category A Manager acting jointly with any Category B Manager, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorised representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically

present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented and if at least one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one (1) Category A Manager and of one (1) Category B Manager. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any Category A Manager and any Category B Manager, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VIII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and with other applicable laws and regulations.

Transitional Disposition

The first accounting period of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscriber	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
LFF Debt Strategies S.C.S, S.I.F	EUR 12,500.-	12,500

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

General Meeting of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at five (5) and further resolved to elect in the following capacity and for an unlimited period of time:

- Mr Andrea Bertocchini, born on 14 February 1973 at Pisa, Italy, professionally residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category A Manager;

- Mr Guillaume Bricka, born on 22 September 1980 at Strasbourg, France, professionally residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category A Manager;

- Mr Anthony lessi, born on 10 June 1966 at New York, USA, professionally residing at 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870 USA, as Category B Manager;

- Mrs Isabelle Kintz, born on 2 February 1966 at Longueil-Annel, France, professionally residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category A Manager; and

- Mr Mark Pearson, born on 26 September 1961 at Houston, Texas, USA professionally residing at 16 Berkeley Street, London W1J8DZ, United Kingdom, as Category B Manager.

2. The registered office of the Company is at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LFF Debt Strategies S.C.S, S.I.F», un fonds d'investissement spécialisé constitué sous la forme d'une société en commandite simple en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192599,

ici représentée par Monsieur Frédéric Pelé, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2014.

La procuration susmentionnée, signée "ne varietur" par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis du notaire qu'il dresse par les présentes l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare organiser et dont les statuts ont été approuvés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est constitué, entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "LFF Debt 1 Lux S.à r.l." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le conseil de gérance le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

5. d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

6. de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

7. d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

8. de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

9. d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes ci-dessus de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

10. d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société n'exercera aucune activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, dans la même ville ou non, sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales

ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi sur les sociétés commerciales"); (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois (3) gérants et divisé en deux catégories de gérants, nommés respectivement "Gérant(s) de Catégorie A" et "Gérant(s) de Catégorie B". Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou d'un (1) Gérant de Catégorie A agissant conjointement avec un (1) Gérant de Catégorie B, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par vote de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé aux dites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visio-conférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés et si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, incluant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le trente et unième jour de décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et aux autres lois et règlements en vigueur.

Disposition Transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été entièrement payées en numéraire par le souscripteur de sorte qu'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts sociales
LFF Debt Strategies S.C.S, S.I.F	EUR 12.500.-	12.500

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer comme suit et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrea Bertocchini, né le 14 février 1973 à Pise, Italie, résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Guillaume Bricka, né le 22 septembre 1980 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Anthony Iessi, né le 10 juin 1966 à New York, USA, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870 USA, en qualité de Gérant de Catégorie B;

- Madame Isabelle Kintz, née le 2 février 1966 à Longueil-Annel, France, résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-1015 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie A; et

- Monsieur Mark Pearson, né le 26 septembre 1961 à Houston, Texas, USA, résidant professionnellement au 16 Berkeley Street, London W1J8DZ, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social de la Société est au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de EUR 1.500,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture au représentant de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et résidence, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: F. PELE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59721. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018254/677.

(150022029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Sweet Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.223.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr. Dominique POTY, commerçant, né le 24 décembre 1965 à Namur (Belgique) demeurant à Square de Béronvaux, 1/12, B-5101 Erpent (Belgique), ci-après «l'Actionnaire Unique», ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant, le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée «SWEET LIFE S.A.», est une société anonyme avec siège social à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B156.223, ci-après la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 12 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C sous numéro 2580 du 26 novembre 2010, page 123796.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

- Que l'Actionnaire Unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessée, l'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'Actionnaire Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par VANTAGE Management S.A. une société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141.946; désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- Que décharge pleine et entière est donnée également au commissaire à la liquidation;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du domicile de l'Actionnaire Unique, à savoir au Square de Béronvaux, 1/12, B-5101 Erpent, Belgique.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62968. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018518/57.

(150021842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017176/13.

(150020433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Castling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 168.763.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017007/15.

(150020689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.
